

1) De quelle manière allez-vous vous emparer du Plan Vélo de la Communauté d'Agglomération voté en 2024 ? Comment allez-vous concrètement œuvrer à son déploiement dans votre municipalité (planning, budget, etc.) ?

Tout d'abord, nous demanderons à VUViB si d'autres axes ou petits aménagements sont nécessaires sur les voies existantes (chicanes, bordures de trottoirs, points dangereux...).

Dès le début de mandat, nous ferons tracer des pictogrammes « vélos » en résine sur tous les axes partagés avec les voitures, en attendant des voies dédiées (réalisation faite à Belleville qui donne un premier message aux automobilistes et permet de sécuriser a minima les cyclistes)

Ensuite, nous ferons de la mise en œuvre du plan vélo la priorité de notre mandat en matière de mobilités.

Un suivi transparent des réalisations, appuyé sur un rétro-planning clair, permettra de sécuriser les délais, d'anticiper les blocages, de suivre l'avancement et d'éviter les retards, afin d'évaluer les projets et d'ajuster les aménagements si nécessaire.

2) Quels axes d'amélioration pourriez-vous apporter à ce Plan ?

Ce plan aurait pu être plus ambitieux et gagner en efficacité sur les points suivants :

- mise en place d'aménagements provisoires sur des axes majeurs comme le boulevard Gambetta ou le pont de Frans afin d'encourager le report modal vers le vélo sans attendre la réalisation d'aménagements définitifs sur le moyen-long terme
- investissement plus consistant dans des aménagements de stationnement couverts plutôt que de simples arceaux pour permettre une pratique du vélo au quotidien, y compris en saison pluvieuse
- adoption d'une tarification sociale pour le service de location afin de diffuser une "culture vélo" dans tous les milieux sociaux

Ce plan s'inscrira bientôt dans celui de mobilité, nous pensons qu'au vu du nombre croissant des usagers de trottinettes, dont le nombre semble supérieur aux vélos, cet instrument de mobilité douce doit être intégré à notre réflexion.

Nous rajouterons donc des arceaux de stationnement dédiés et indiquerons l'autorisation de circuler aux trottinettes sur les voies vélos.

Nous suivrons l'évolution de la réglementation des trottinettes et informerons tous les usagers des règles à respecter.

Nous animerons et participerons au Challenge Mobilité organisé chaque année par la Région AURA afin de pousser les usagers à changer leurs pratiques

3) Quelles sont selon vous les actions prioritaires à mener pour favoriser le développement des mobilités douces (qu'elles soient prévues ou non au Plan Vélo) ?

Tout d'abord, nous sommes conscients qu'une des difficultés pour utiliser le vélo à Gleizé et dans l'agglomération est le manque de véritables pistes complètement sécurisées, notamment pour les enfants. C'est pourquoi nous porterons à l'échelle de la CAVBS la nécessité de faire évoluer ce plan en y intégrant davantage de pistes cyclables, et pas seulement des bandes cyclables, moins sécurisantes.

Outre la création de ces aménagements (voir question 1), la concrétisation du schéma de jalonnement cyclable prévu par l'Agglo est aussi un élément important permettant de sécuriser et de fluidifier les déplacements à vélo. Ce document-cadre n'a pas encore été élaboré et il est urgent de le faire. Si nous sommes élus, nous pèserons de tout notre poids pour faire accélérer son élaboration.

Il est également important de mettre l'accent sur l'éducation et la pédagogie, et de promouvoir les mobilités douces auprès des plus jeunes. Des partenariats pourraient être mise en place avec les associations d'utilisateurs comme VUViB pour permettre des interventions en milieu scolaire par exemple ou organiser des séances de remise en selle pour les adultes.

4) Comment prendrez-vous en compte les attentes et remontées des utilisateurs sur ces thématiques ? De quelle manière pensez-vous soutenir les acteurs de la société civile dans ce développement ?

Dans l'optique de démocratie participative qui est la nôtre, les citoyens-utilisateurs doivent être associés aux décisions prises par la municipalité par différents moyens (comités de quartiers, référendums d'initiative citoyenne, questions en conseil municipal...). Les associations d'utilisateurs comme la vôtre seront aussi consultées et associées à la mise en œuvre des aménagements et au développement d'une culture du vélo et de la marche (voir question 3) via des réunions dédiées et régulières

5) Enfin, quels engagements pouvez-vous prendre pour mettre en œuvre les mises en conformité légales engagées (Loi d'Orientation des Mobilités, mise en application des double-sens cyclables en zone 30), ainsi que les différents projets d'aménagement envisagés et attendus (par exemple Bd Burdeau, Route de Frans, Bd Gambetta).

L'engagement est d'appliquer pleinement la Loi d'Orientation des Mobilités, en intégrant systématiquement les mobilités actives dans tous les projets de voirie.

Nous étudierons l'extension des zones 30, notamment au centre Bourg et à proximité des écoles. Nous rafraîchirons le marquage au sol des zones existantes.

Nous planterons des marquages panneaux pour autoriser le contre-sens en zone 30 et informer les utilisateurs.